

Séance du 30 septembre 2004

<p>1°) Compte-rendu de la séance du 28 /07/04</p> <p>2°) Informations diverses</p>	<p>Présents : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, GALIN Jean-Pierre, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent.</p> <p>Absents excusés : PENATO Frédérique, RIEU Patrice</p> <p>Pas de remarques</p> <ul style="list-style-type: none">a) Lecture arrêté préfectoral autorisant certains agents habilité par la DIREN à pénétrer dans les propriétés privées, autres qu'habitations, pour procéder à l'actualisation des zones ZNIEFF.b) Lecture arrêté pour effectuer le recensement des personnes vulnérables vivant à domicile dans la Commune (pour intervention en cas de canicule ou autre événement): Une liste exhaustive des personnes âgées volontaires pour s'inscrire sera réalisée par le secrétariat, pour analyse par bureau et validation par M le Mairec) Projet cinéma Utopia : L'architecte, sur les trois sites proposés, recommande le terrain de la gare : lui demander un projet modulable et adaptable avec salle d'animation mitoyenne, lui proposer d'étudier le site de l'école.d) Présentation de modèles de containers à déchets ménagers escamotables. Solution envisageable si le SICTOM adapte ses camions.e) Vente du Presbytère : L'acte est signé et le montant de la vente (160 071 €) a été versé au budget communal.f) Vente centre équestre : sera finalisé en octobre.g) Rappel : Le prix du m3 d'eau est porté à 0,41 €, tous les autres éléments (abonnements) sont inchangés. Le tarif de l'assainissement est inchangé.h) Projet aire de camping-car : Ce projet sera présenté par la Communauté des Communes (plusieurs sites seront créés sur le canton) au Contrat de Pays, chaque collectivité prenant en charge l'autofinancement. Pour Aulus, la borne de service serait implantée à l'entrée du village de vacances Le Couledous (en contre bas de la salle d'animation) et gérée, après conventionnement, par l'association MATT. Le parking des camping-cars se ferait au « Ban de Débas » ou à côté de la borne.i) Candélabre à remplacer aux Thermes : Solliciter l'assurance et travaux en 2005.j) Libération du marché de l'énergie (EDF) : Les collectivités peuvent dès à présent faire jouer la concurrence ou conserver leur fournisseur aux conditions actuelles. A compter de 2007 les particuliers pourront faire de même et l'appel à concurrence deviendra systématique pour les collectivités locales.k) L'assemblée générale de l'association départementale des Maires de France (AMF) se tiendra le 22 octobre 2004 à Foix. Le programme de formation des élus pour le trimestre à venir est présenté aux membres du Conseil municipal.l) Colonie de la Mutuelle de la Police : Les responsables, contactés, affirment que le permis de construire sera bientôt déposé en Mairie.m) Compte-rendu de la réunion sur le futur Syndicat des Eaux et de l'Assainissement : Le futur Directeur M Vannier a reçu les éléments du dossier pour la Commune d'Aulus et a ouvert des perspectives de mutualisation de la ressource en eau et de l'assainissement. Monsieur le Maire présente le projet de statuts du futur syndicat. Prochaine réunion le 18 octobre à Foix, pour les communes, dont nous faisons partie, qui ont émis un premier avis favorable.n) « Passeport Sérénité » : Il s'agit d'un nouveau label pour l'accueil des retraités, lancé par la station de Dax. Après renseignement sur le tarif d'adhésion, Aulus présentera sa candidature (une condition sera difficile à remplir concernant la proximité du service médical et des secours d'urgence toute l'année).
--	--

<p>2°) Modification des Statuts de la Communauté des Communes</p>	<p>o) Projet DATAR-SANTE : Ce projet a été présenté cet été à Monsieur le Maire de Toulouse pour lui proposer de participer, avec l'Hôpital de St Girons, la Communauté des Communes et le réseau médical Eco-Santé, à cette action auprès des adolescents souffrant d'obésité</p> <p>Afin de pouvoir bénéficier des subventions de la Dotation d'Équipement la Communauté des Communes prend la compétence voirie pour les seules voies d'intérêt communautaire suivantes : Parking de l'USHS, route du relais du Bouirech, route de la déchetterie cantonale d'Oust. Chaque Commune doit approuver la délibération communautaire prise à cet effet : Adopté à l'unanimité.</p>
<p>3°) Convention d'instruction par la DDE des actes d'Urbanisme</p>	<p>Depuis l'application du PLU, nouveau document d'urbanisme opposable aux tiers depuis le 23 juillet, c'est le Maire qui devient responsable des décisions prises quant aux demandes de permis de construire et autres déclarations de travaux déposés par les administrés (auparavant il signait pour le Préfet). Cependant, comme toutes les petites communes, nous n'avons pas de service d'urbanisme compétent, avec tous les métiers d'expertise, et l'Etat a prévu, pour les communes qui le souhaitent, de mettre à leur disposition gratuitement les services de la DDE qui instruiront les dossiers et les soumettront à l'avis du Maire. Monsieur le Maire propose donc de signer la convention décrite plus haut : Adopté à l'unanimité.</p>
<p>4°) Maîtrises d'œuvre et devis.</p>	<p>a) Maîtrise d'œuvre pour les travaux du RIOU : Le service RTM propose sa prestation pour un montant de 5 670 €. Le montant prévisionnel des travaux est de 63 700 €HT. Adopté à l'unanimité</p> <p>b) Proposition de prestation pour la place du Midi : Le Cabinet d'architecture SEGUI propose sa prestation (avant projet) pour 8.100 €HT (9 687,60 €TTC) soit 3,2 % du montant prévisionnel des travaux. Adopté à l'unanimité</p> <p>c) Proposition de prestation de maîtrise d'œuvre pour la place du Midi (suite) : La DDE propose sa prestation (chiffrage, dossier appel d'offre, suivi des travaux..) pour un montant de 15 500 € HT (18 538 €TTC) soit 6,2% du montant estimé des travaux. Possibilité de se désister si abandon du projet, par exemple si les subventions escomptées ne sont pas obtenues. Adopté à l'unanimité.</p> <p>d) Devis SCOP Couserans pour Moulin : Le devis pour l'avant toit en ardoise pour un montant de 3 237,26 €HT est adopté à l'unanimité.</p> <p>e) Maîtrise d'œuvre pour les études et travaux d'assainissement : Confiés à la DDAF (unanimité) qui travaillera ensuite avec le futur Syndicat Départemental.</p>
<p>5°) Dossier réseau électrique basse tension</p>	<p>Le projet technique, adopté lors d'un précédent conseil, est arrivé en Mairie. Il est à la disposition des propriétaires concernés qui peuvent le consulter et noter les travaux qui seront réalisés sur leur habitation. Le montant des travaux, hors éclairage public, sera de 183 700 €TTC pris en charge à 100 % par le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège.</p>

<p>6°) Travaux</p>	<p>Vincent SOUQUET décrit les travaux en cours : Rue des arts (goudronnage + pluvial), façades moulin, scierie et bâtiments annexes (complément demandé pour installation de dalles sous les toits), réfection petit réservoir devant les anciens abattoirs (par les employés municipaux), fossés de la piste de la cascade d'ars.</p> <p>Les prochains quartiers traités en 2005, pour la voirie et le pluvial, seront le « fond de la Bielle » et la « croix du ruisseau ».</p> <p>Acquisition de matériel : Prévus au budget, le Conseil donne son aval pour la deuxième remorque, le distributeur de sel, la balayeuse de voirie (tous ses équipements s'adaptent sur le nouveau tracteur).</p> <p>Sont reportés en 2005 ou demandent une étude et un chiffrage complémentaire : L'aspirateur, un compresseur, le matériel pour peinture au pistolet.</p>
<p>7°) Projets pôle touristique</p>	<p>Accobranche : Etude d'un petit parcours aventure dans le parc des Thermes, pour un dossier qui sera déposé en 2005.</p> <p>Station de pêche : Le projet est relancé avec le soutien de l'association de pêche d'Aulus et de la fédération départementale.</p> <p>Restauration Petit patrimoine des Montagnes d'Aulus : A priori les arrêtés de subvention devraient nous parvenir prochainement.</p> <p>Débroussaillage de « La Coste » : Demander le marquage par un géomètre des périmètres de protection</p> <p>Embellissement du Village : Trottoirs</p>
<p>8) PLU</p>	<p>Un comité écologiste ariégeois demande l'annulation du PLU pour marquer son opposition, entre autres, à l'extension de la station de Guzet sur le Fouillet, à l'extension de la station de l'Hers sur Coumebières et à tout projet d'hydroélectricité.</p> <p>Le PLU n'a pas pour vocation de décrire dans le détail ces projets qui feront l'objet de dépôts de demande d'autorisation spécifiques, par des maîtres d'ouvrage différents, selon les résultats d'études préalables, avec descriptif des travaux et dossier d'étude d'impact à l'appui, auprès des autorités compétentes.</p> <p>Le PLU n'a pour objet que de tracer les grandes lignes et les perspectives du développement économique de la Commune dans le moyen et long terme (dans le PADD) et de prévoir un zonage approprié. Il s'agit de choix politiques qui ne sont que la traduction du programme électoral de l'équipe en place, élue pour l'appliquer.</p> <p>Le Conseil Mandate Monsieur le Maire pour choisir le cabinet d'avocat qui assurera la défense de la Commune auprès du tribunal administratif.</p>
<p>9°) Droit de préemption</p>	<p>La commission d'urbanisme propose d'utiliser le droit de préemption en priorité sur les zones à urbaniser (AUO, exemple : Les Campagnes) ou sur des terrains pouvant être stratégiques pour le développement thermal ou pour réaliser des opérations d'aménagement urbain (parkings etc...).</p>
<p>10°) Etude de réaménagement foncier</p>	<p>La lettre envoyée aux propriétaires n'est pas suffisamment explicite.</p> <p>Des zones comme Prabis n'ont pas été retenues, à tort, comme zone à enjeu agricole.</p> <p>Une réunion publique devra permettre de mieux informer la population.</p>
<p>11°) Groupement pastoral du Freychet</p>	<p>En cours de création. Le Conseil demande que dans les clauses particulières de la convention la priorité soit donnée aux éleveurs locaux sur les pâtures historiques du Mont Rouch et de Guzet.</p>